
Le Projet de Plan National Environnement - Santé

Contributions potentielles à la protection de la santé des travailleurs dans et hors lieux de travail.

F. Andre & P. Biot

Ministère des Affaires sociales, de la Santé Publique et de l'Environnement



Le Projet de Plan National Environnement – Santé

(National Environment and Health Action Plan – NEHAP)

Contributions potentielles à la protection de la santé des
travailleurs dans et hors les lieux de travail.

Journée d'étude des SSTC, Bruxelles, 21 juin 2001
F. André – P. Biot, Services fédéraux pour les affaires environnementales





Tour d'horizon

- Définitions de l'OMS
- Les compétences Environnement – Santé dans l'Etat fédéral belge
- Le Plan National Environnement – Santé
- Recommandations : quelques pistes





1. Définition de la santé

- « **La santé** est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » **OMS, 1946**

2. Définition de la promotion de la santé

- “**La promotion de la santé** est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la "santé" comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie; il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. Ainsi donc, la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être.” **OMS, 1986**





3. Définition de la santé environnementale (Environmental health)

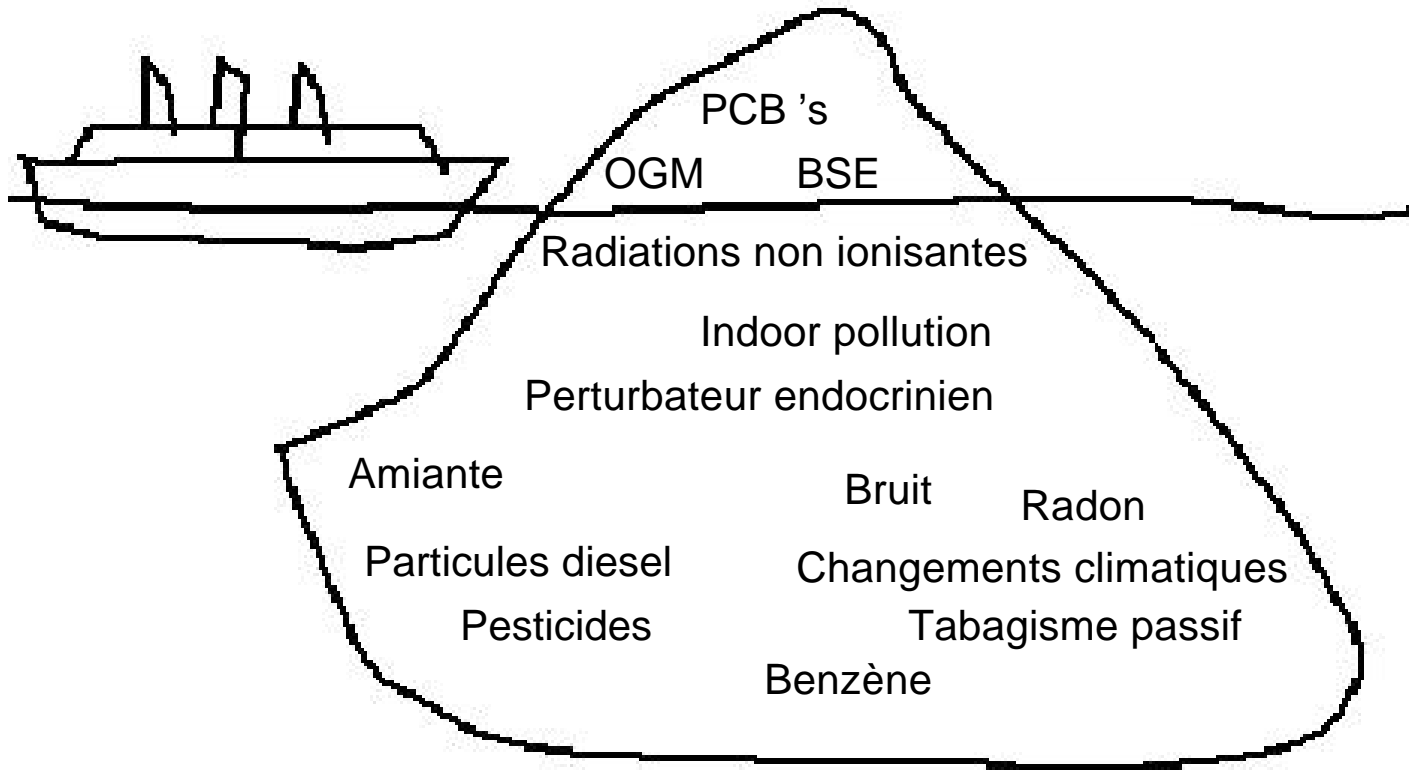
- « **La santé environnementale** recouvre les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, biologiques, sociaux et psychosociaux de l'environnement. Celle-ci comprend les aspects théoriques et pratiques de l'évaluation, de la correction, du contrôle et de la prévention des facteurs environnementaux qui peuvent potentiellement affecter de manière adverse la santé des générations présentes et futures. » **OMS, 1993**
 - Sont compris : Eau, air, sols, alimentation, radiations, OGM, bruit, environnement construit, les lieux de travail ...
 - Sont exclus : Les facteurs d'hérédité, le style de vie mené,...





POLITIQUE

L'iceberg « santé environnementale »



S
C
I
E
N
T
I
F
I
Q
U
E
S

A
D
M
I
N
I
S
T
R
A
T
I
O
N

POPULATION





4. La santé environnementale et la protection des travailleurs

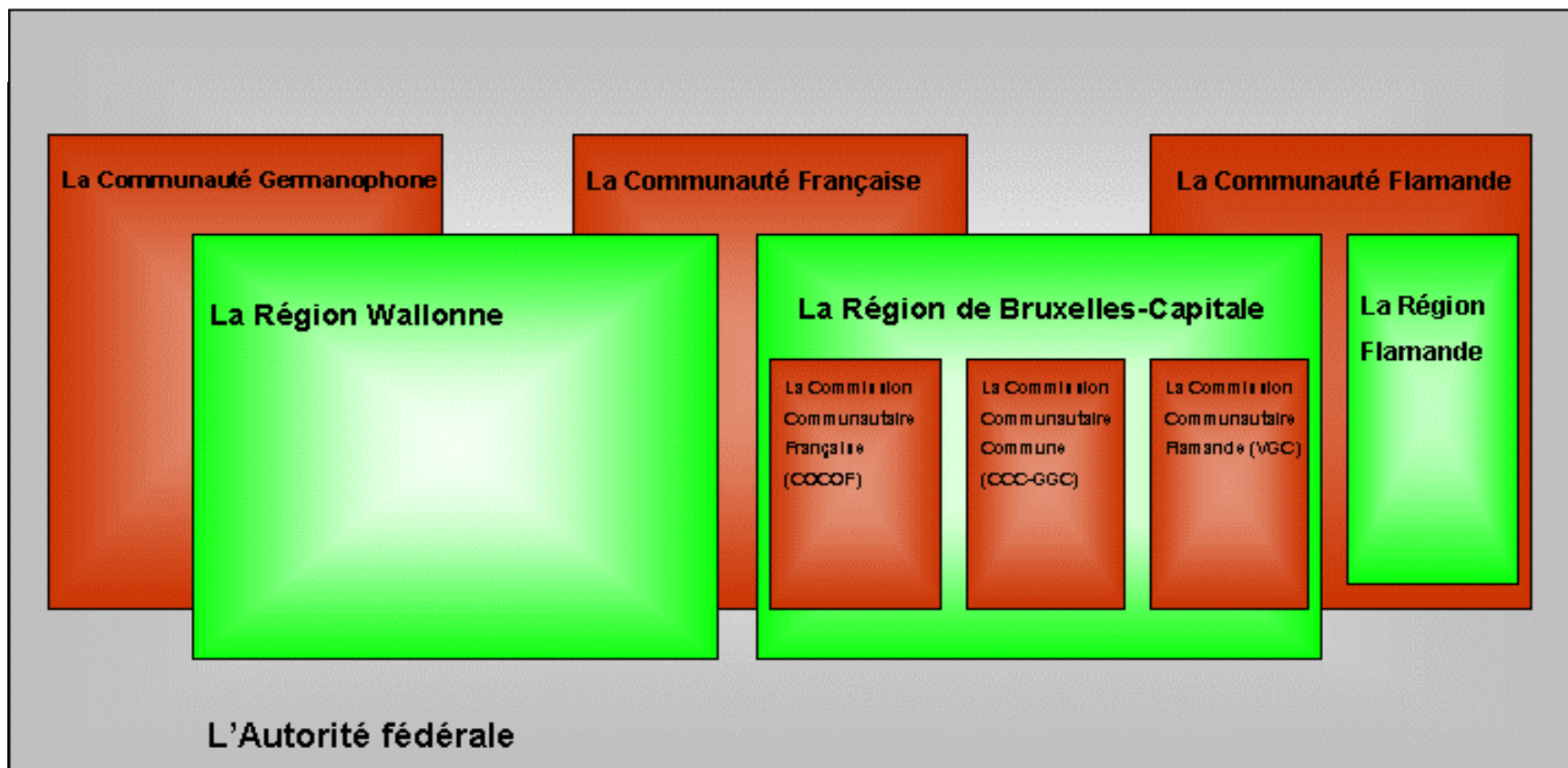
- **L'objectif est d'atteindre**
 - « un environnement de travail sûr et sain, tout en préservant l'environnement général et la santé des personnes qui vivent en dehors des lieux de travail ;
 - d'assurer un équilibre optimal entre les intérêts économiques d'une part et l'aptitude au travail et la santé de l'ensemble du personnel, ainsi que sa famille, d'autre part ;
 - et d'offrir des produits et services sains et respectueux de l'environnement ».
- « Pour optimiser la santé des travailleurs et de la population dans son ensemble, **la gestion environnementale d'une entreprise devrait comprendre** l'utilisation viable des ressources naturelles, un bon rendement énergétique, la réduction des déchets, une production plus propre et la réduction des risques pour la santé humaine grâce à une amélioration de la santé et de la sécurité au travail. À cet effet, il faut appliquer une stratégie environnementale intégrée et préventive à l'égard des procédés de production et des produits pendant l'ensemble de leur cycle de vie. La prévention de la pollution devrait progressivement remplacer la lutte contre celle-ci ».

OMS Europe « Vers de bonnes pratiques en matière de gestion de la santé, de l'environnement et de la sécurité dans les entreprises industrielles et autres », 1999.





Les institutions compétentes dans les domaines de l'environnement et de la santé





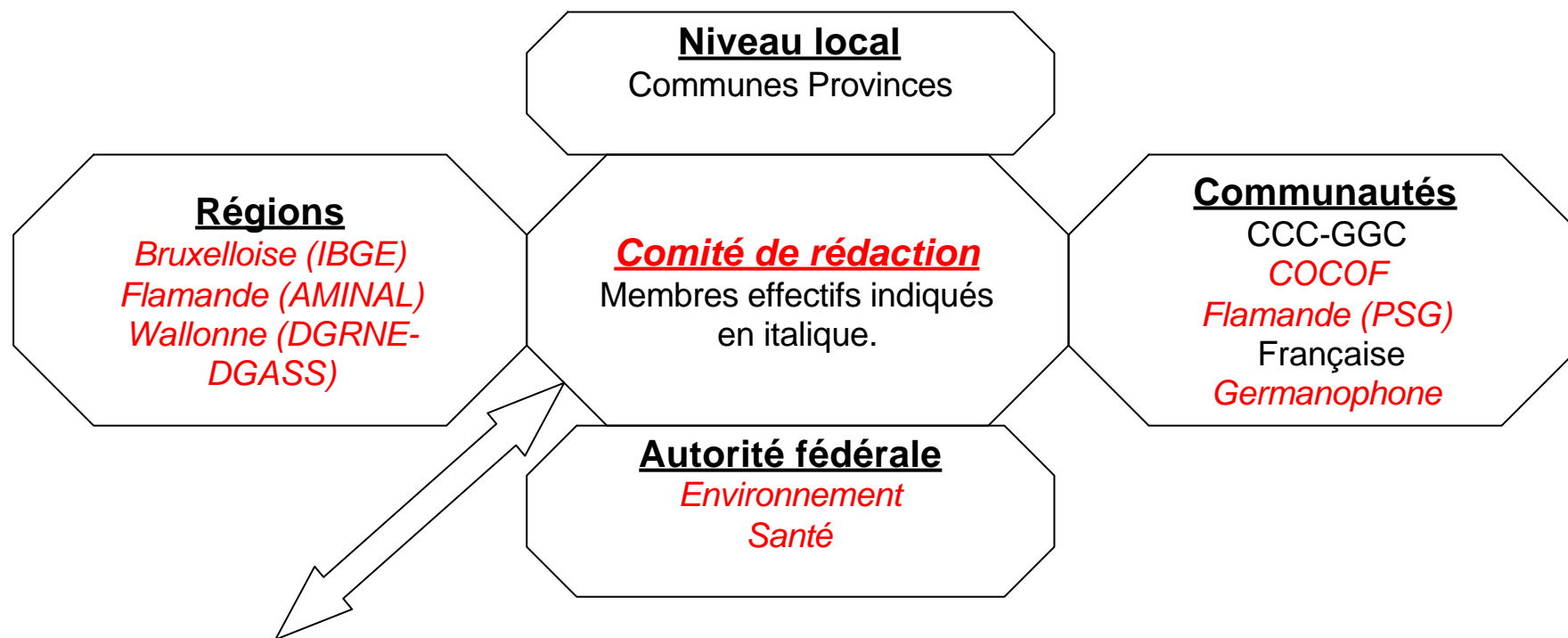
Compétences environnement de l'Autorité fédérale

- **L'établissement des normes de produits qui recouvrent l'ensemble des prescriptions que doit remplir, notamment sur le plan environnemental, un produit avant sa mise sur le marché.**
- Le transit des déchets qui est défini, par les autorités européennes, comme le transit sur le territoire d'un Etat membre de déchets provenant de, et destinés à l'étranger.
- **La protection de l'environnement et de la population contre les radiations ionisantes en ce compris les déchets radioactifs.**
- La coordination de la politique internationale de l'environnement et la transposition et/ou l'application en droit belge de certains textes législatifs environnementaux de l'Union Européenne
- **La prévention des atteintes à l'environnement, des intoxications et des dommages à la santé dus aux produits chimiques en ce compris les pesticides.**
- La protection de l'environnement et de la diversité biologique dans les eaux territoriales et sur le plateau continental.
- **Les mesures de police interne concernant la protection du travail dans les établissements dangereux, insalubres et incommodes qui est de la compétence du Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail.**
- L'importation, l'exportation et le transit des espèces végétales non indigènes ainsi que des espèces animales non indigènes y compris leurs dépouilles qui est de la compétence du Ministère fédéral de l'Agriculture.
- La fabrication, le commerce et la détention d'armes de chasse.





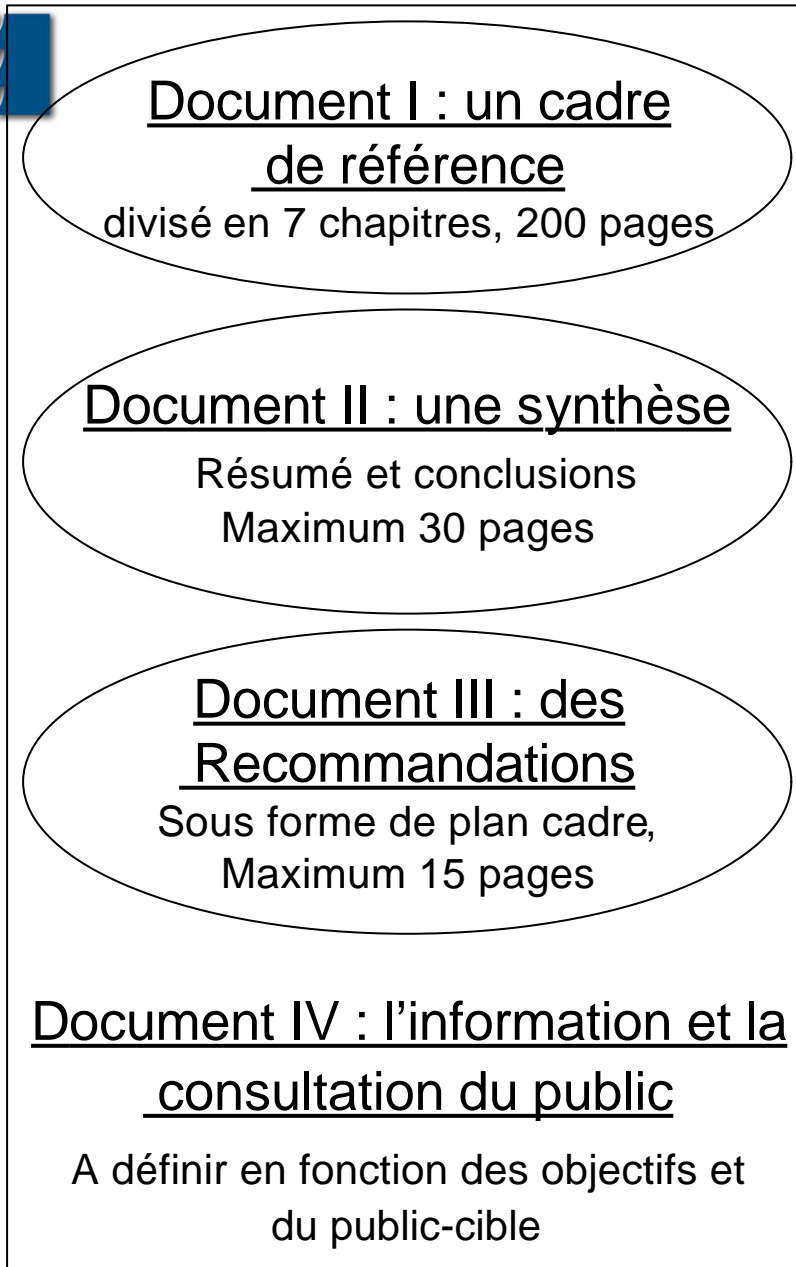
NEHAP Belge : raisons et acteurs ?



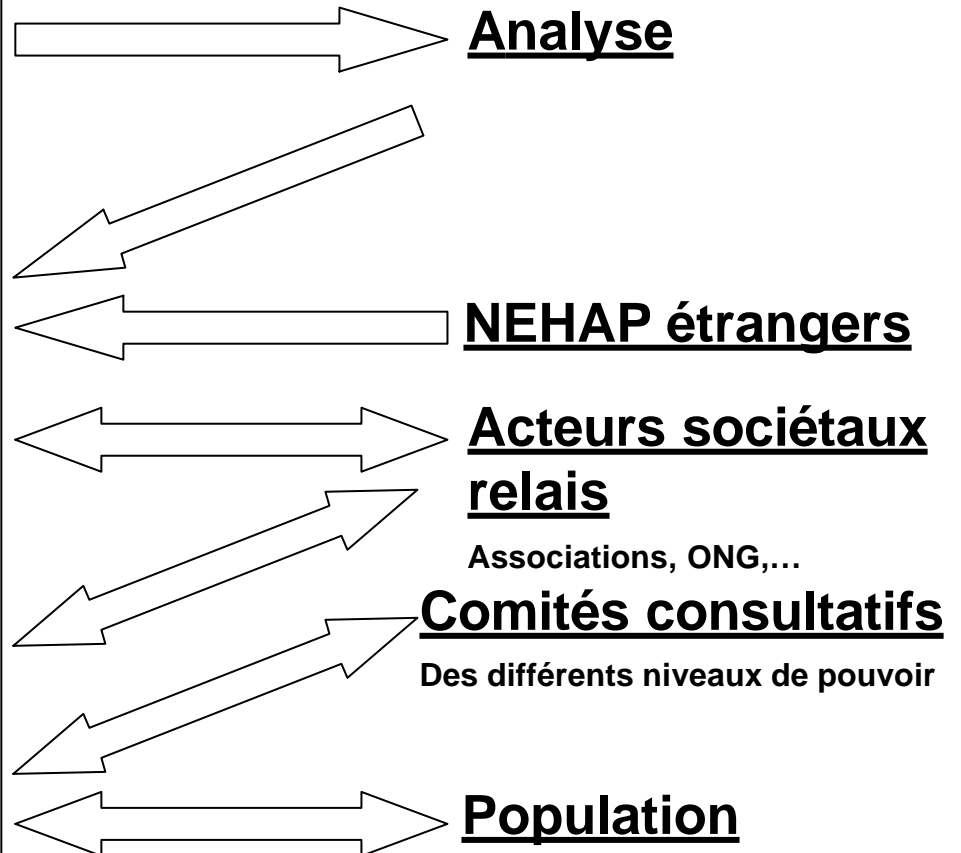
OMS EUROPE – Helsinki, 1994

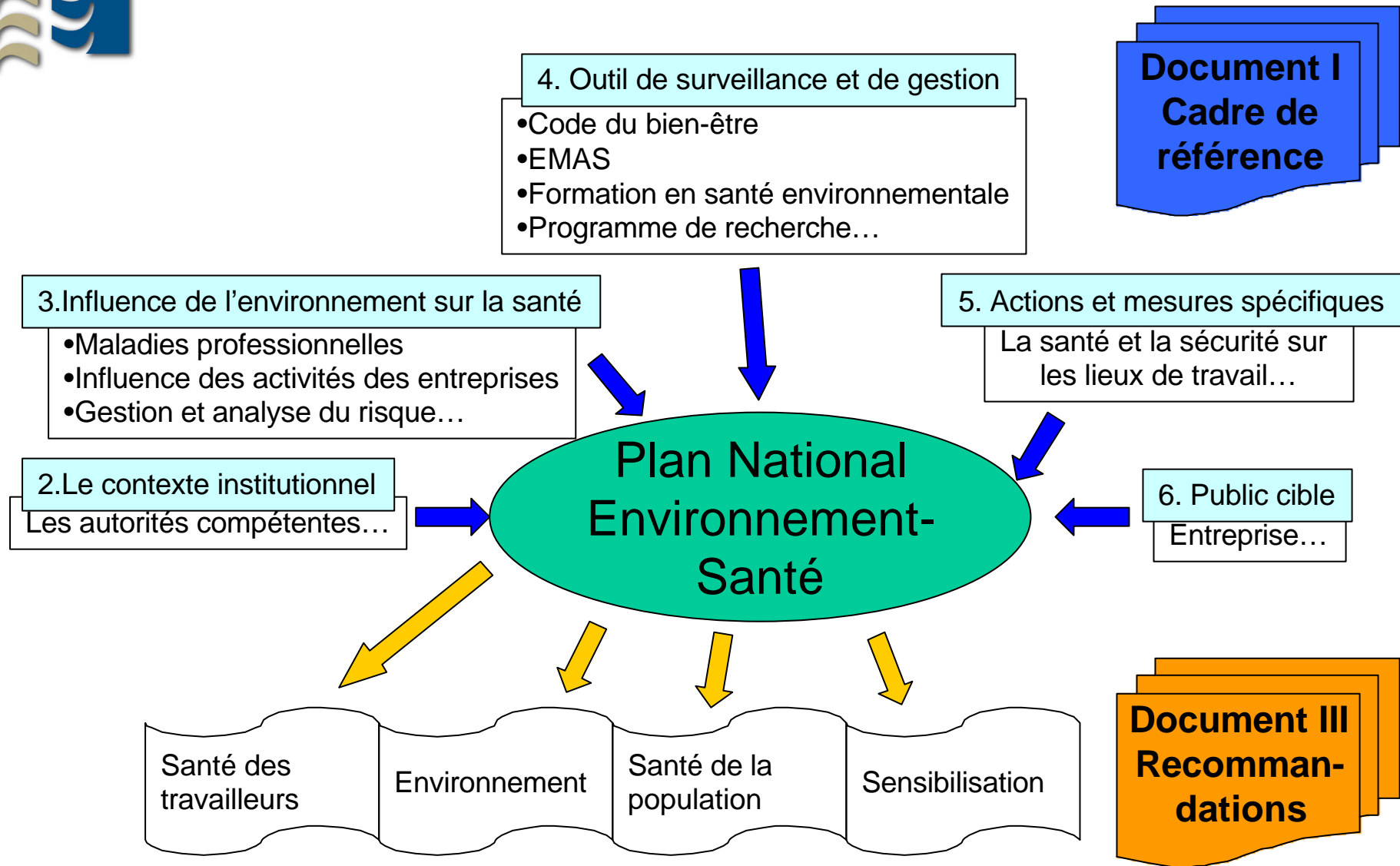
« Nous acceptons le Plan d'Action en **Santé environnementale** pour l'Europe (EHAPE) à titre d'instrument susceptible de protéger et de promouvoir la santé et de conserver et d'améliorer la qualité de l'environnement. Nous nous engageons à implémenter ses lignes de force de la manière suivante : nous engageons nos départements respectifs de la santé et de l'environnement à développer, en commun et au plus tard en 1997, des plans d'action en santé environnementale, par le biais et en collaboration avec les autorités compétentes ou les invitons à élaborer de tels plans d'action dans tous les cas où une telle initiative est opportune ou imposée par la législation ou la constitution ».





Comment se présente le Plan ?







Recommandations pour la Santé environnementale et la protection des travailleurs : quelques pistes

- **Condition préalable**

La mise en œuvre d'une **démarche intégrée en matière de santé, d'environnement et de sécurité au niveau de l'entreprise** dépend de l'action des partenaires sociaux dans les entreprises et du soutien concerté des différents ministères et organismes gouvernementaux s'occupant de la politique de la santé, de l'environnement, du travail et des affaires sociales.

- **Pistes**

- o Lancer et aider des **projets pilotes** au niveau des entreprises axés sur une stratégie de gestion intégrée de la santé, de l'environnement et de la sécurité ?
- o Quels sont les **indicateurs** qui permettraient de surveiller, de comparer et d'évaluer les résultats obtenus en matière de gestion intégrée dans les entreprises ?
- o Comment **collecter et analyser des données** appropriées pour la conception et l'évaluation de politiques de gestion intégrée dans les entreprises ?
- o Quelles activités communes peuvent-elles être imaginées en matière **d'action éducative et de formation**, tant dans l'entreprise qu'entre les administrations concernées, en ce qui concerne la gestion intégrée ?





Environnement Santé, une préoccupation qui monte...

- Au niveau des institutions internationales
 - Adoption d'une stratégie environnementale par l'OCDE (2001-2010).
- Au niveau des institutions européennes
 - 6ième Programme d'action européen pour l'environnement (2001-2010)
- Au niveau de l'Etat fédéral belge
 - 1ère Conférence Interministérielle Environnement-santé en janvier 2001
 - Initiatives diverses au niveau des gouvernements fédéraux, régionaux et communautaires

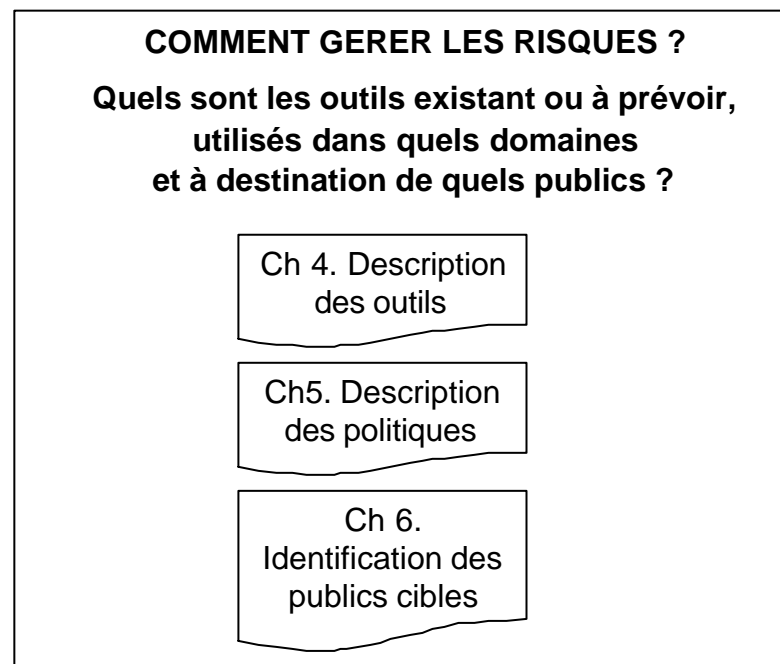
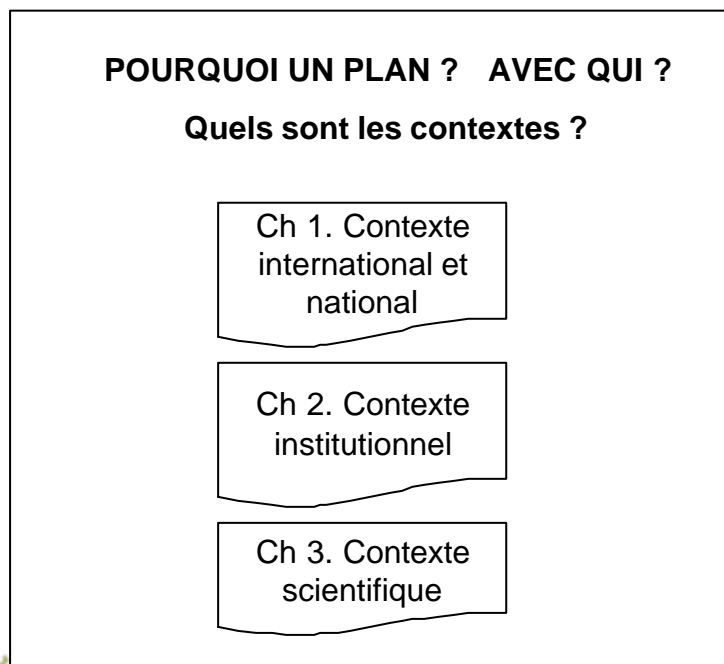






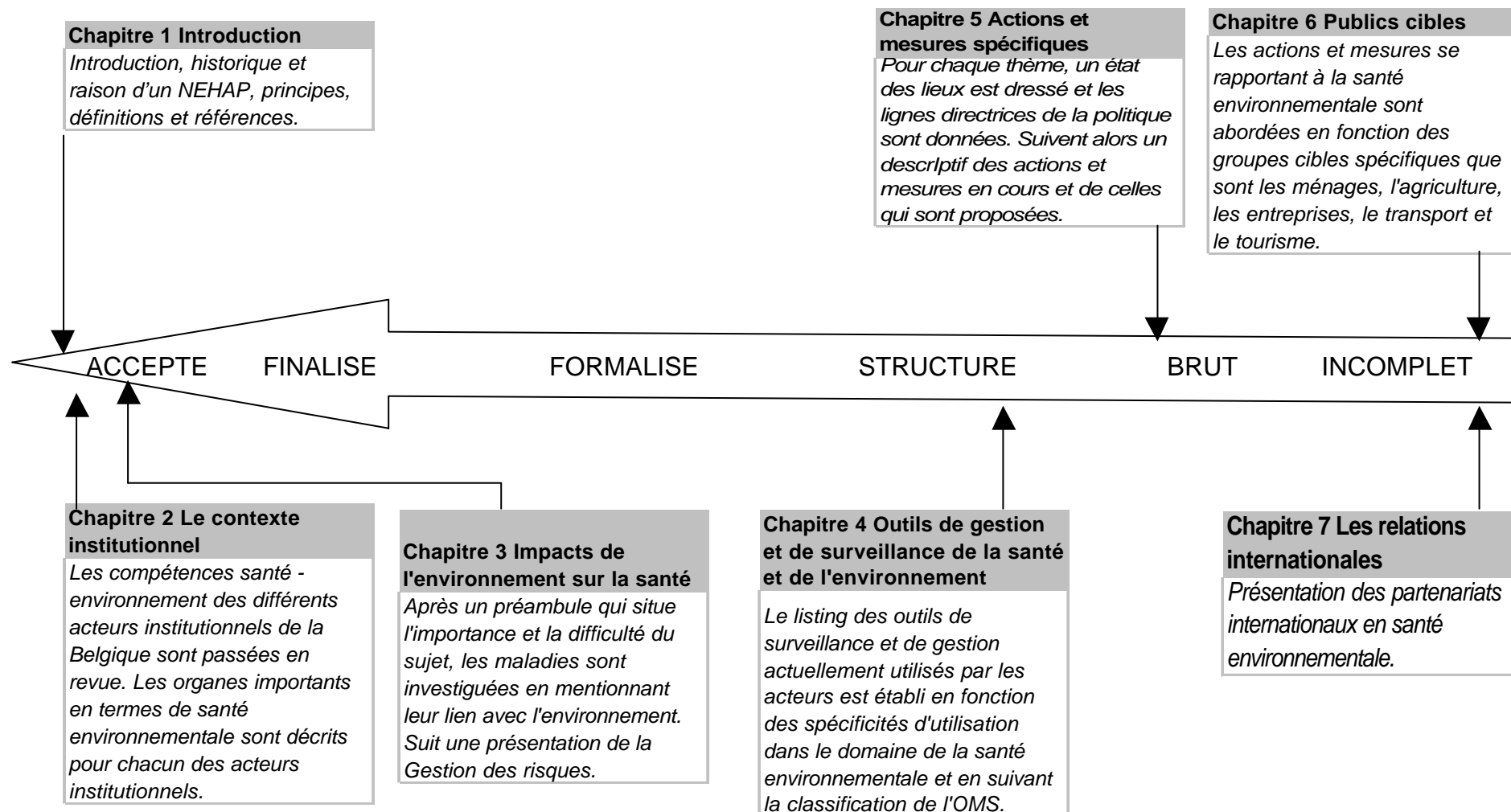
Document I : Objectifs et contenu ?

- *Objectifs du document*
 - « Photo » faisant le point sur la santé environnementale en Belgique
 - Evolution des actions et mesures propres à chaque niveau de compétence.
- *Structure du document en deux volets comme proposé par l’OMS*





Document I : Où en est-on ?





L'UE et la santé environnementale

- 1999
- Programme d'action communautaire relatif aux maladies liées à la pollution dans le cadre de l'action dans le domaine de la santé publique
- 2000
- Résolution du Conseil concernant le Principe de Précaution
- 2001
- Livre vert sur la Politique Intégrée de Produit
 - Livre blanc sur les Produits Chimiques
 - 6ième Programme d'action européen pour l'environnement 2001-2010
 - ...
- 2003
- Elargissement de l'Union

